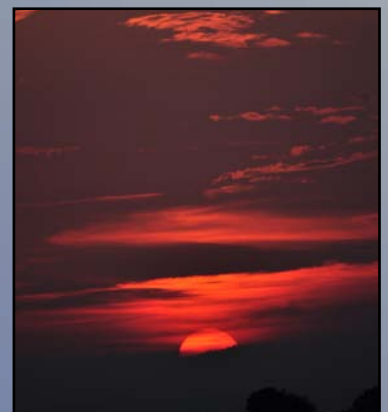


MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2017





Madame Cécile STEHLIN a fêté son 80^e anniversaire le 20 décembre 2016.



Monsieur François SCHOLLER a eu 80 ans le 23 février 2017.



Chères Muespachoises,
Chers Muespachois du Haut,

Ouf !!! Après la précoce canicule du juin et les dimanches à répétition des élections primaires, présidentielles et législatives (8 dimanches depuis novembre 2016), nous voici enfin libres pour préparer et passer des vacances méritées.

Comme vous le savez peut-être, j'ai eu quelques soucis de santé. Je remercie mes adjoint(e)s et le secrétaire général de la mairie qui ont chacun, dans leur domaine, fait que la vie administrative de la commune continue sans faille à tourner pendant mon absence.

Merci à toutes celles et ceux qui ont soutenu mon épouse et ma famille dans ces moments très difficiles : rien ne sert d'avoir une santé de fer si celle-ci se met à rouiller.

Je tiens également à vous informer que j'avais été élu 2^e vice-président de la nouvelle communauté de communes Sundgau pratiquement en même temps que le début de mes ennuis de santé. J'ai décidé, courant mai 2017, de démissionner de tous les postes liés à ce titre.

Monsieur le préfet a accepté ma démission et je ne continuerai plus qu'à exercer mon rôle de Maire avec mon équipe, et ceci au moins jusqu'en 2020.

Pour moi, le chapitre intercommunal débuté en 1992 est clos.

Le conseil municipal s'est réuni exceptionnellement le 12 juin dernier pour écouter et approuver l'avant projet définitif (APD) concernant la transformation du presbytère en mairie / salle de réunion du conseil de fabrique de l'Eglise, comme le veut le concordat applicable dans les trois départements de l'Est de la France, qui rappelons-le, ont été annexés à l'Allemagne de 1871 à 1918.

Le projet ayant été approuvé à l'unanimité, si toutes les phases administratives sont levées dans les temps, nous devrions pouvoir déménager d'ici fin 2018 et enfin trouver des conditions de travail dignes d'une commune de plus de 1 150 habitants.

Je rappelle que la mairie actuelle avait été acquise en 1986, déjà dans l'optique d'un développement démographique et administratif futur de notre village. Ce sera le 3^e bâtiment à abriter la mairie, le 1^{er} se trouvait dans le bâtiment actuel de l'école primaire, comme se souvient encore une bonne partie de notre population.

A la fin de l'année, vous recevrez vos feuilles d'impôts concernant vos quatre taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle). Ne soyez pas surpris du montant à payer, en bas à droite, que vous demandera le Trésor public !

Ce sera à tous les coups plus que l'année dernière, ceci du fait de l'harmonisation des taxes dans les cinq communautés de communes réunies. Comme nous étions, avec la vallée de Hundsbach, ceux qui avaient les taux les plus bas, et que la loi dit « qu'il faut une égalité financière », nos taxes vont donc monter au moins pendant neuf ans pour arriver au niveau des autres.

Vous aurez compris que ce n'est pas la faute de la commune...

Merci pour votre implication lors de la Journée citoyenne, des chantiers préparés par l'équipe de Fabienne REY ont pu être menés à bien, des liens ont été tissés entre les participants et la formule qui consiste à faire la journée continue, de 7h30 à 14h00 sera sans doute reconduite l'année prochaine.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de bonnes et belles vacances d'été.

Votre Maire

André BOHRER

Séance du 19 décembre 2016

En préambule, monsieur le maire indique que, conformément à l'ordre du jour, monsieur Carlos MIRANDA, architecte maître d'œuvre de l'opération de transformation de l'ancien presbytère en mairie, accompagné de messieurs RICCI du bureau structure CEDER et SCHLIENGER du bureau d'étude fluides présentera un état d'avancement du projet.

Après avoir remercié messieurs MIRANDA, RICCI et SCHLIENGER de leur présence, il cède la parole à monsieur Carlos MIRANDA.

Monsieur Carlos MIRANDA indique que les sondages de sol réalisés par l'entreprise Fondasol ont montré que le sol sous l'extension prévue du bâtiment présente un taux de travail trop faible, de nature à remettre en cause le système constructif initialement prévu. Il indique que le taux de travail mesure la capacité du sol à supporter des charges et les contraintes : plus il est faible et moins il peut supporter de charges.

Monsieur RICCI indique que la mauvaise qualité du sol nécessite une nouvelle étude sur le type de fondation à mettre en œuvre. Il rappelle qu'il existe des désordres sur le pignon ouest et qu'il conviendra, avant de présenter un avant-projet définitif, de procéder à de nouvelles analyses du sol.

Seules ces nouvelles analyses destinées à lever les doutes sur ce taux de travail permettront de finaliser le projet.

En ce qui concerne la partie isolation du bâtiment existant, monsieur SCHLIENGER indique qu'il s'oriente vers le principe d'une isolation intérieure qui permettra de respecter le cachet architectural du bâtiment. Ce système va à l'encontre des préconisations du Conseil régional pour qui seule l'isolation extérieure est acceptable. Monsieur SCHLIENGER estime qu'en augmentant l'épaisseur de l'isolation intérieure de deux centimètres, nous devrions répondre aux attentes du Conseil régional. L'isolation de l'extension du bâtiment serait traitée par l'extérieur en revanche.

En ce qui concerne le système de chauffage, une des options serait de mettre en place un chauffage par le sol avec un plancher chauffant. Ce système serait installé au rez-de-chaussée et à l'étage mais pas dans le sous-sol. Il serait possible de conserver la chaudière actuelle qui assurerait un rendement de 80 %. L'inconvénient de ce

système est la relative inertie entre le déclenchement de la phase chauffage et l'obtention de la température idéale.

L'option PAC (pompe à chaleur) nécessiterait un démontage de l'installation existante et donc une plus-value estimée à 14 000 euros mais aussi le forage de trois puits de cent mètres de profondeur à environ huit mètres du bâtiment. Le coût de ce système est évalué à 15 000 euros et présente l'inconvénient de fragiliser davantage les sols.

En terme de fonctionnement, les calculs du bureau d'étude de fluide montrent que sur 10 ans le coût de fonctionnement du chauffage serait de 41 310 euros pour la chaudière classique et de 83 660 euros pour le système de la pompe à chaleur.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD demande s'il ne serait pas possible de prévoir un plancher chauffant au niveau du rez-de-chaussée seulement et un système de radiateur ou de radiateur soufflant à l'étage.

Il est répondu que tous les systèmes sont possibles à partir du moment où le principe « basse température » de la chaudière est respecté.

En conclusion, monsieur Carlos MIRANDA indique qu'il ne pourra fournir l'avant-projet définitif qu'après les études de sol complémentaires, mais qu'il faut aussi réaliser un diagnostic amiante et plomb avant les travaux. Pour ce dernier point, monsieur Martin STEHLIN indique qu'il fournira l'adresse de quelques prestataires afin de les mettre en concurrence.

La présentation du projet s'achève à 20 h 35. Monsieur le Maire remercie messieurs MIRANDA, RICCI et SCHLIENGER pour le temps qu'ils ont consacré au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de reprendre le cours du conseil.

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par maître Catherine LODOVICETTI, notaire à Huningue sous la référence CU06822216E0019 pour la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 122, d'une contenance de 900 m², 15 rue de la gare : terrain bâti situé en zone Ub.

Les travaux du conseil municipal

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par maître Catherine LODOVICHETTI, notaire à Huningue, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 122, d'une contenance de 900 m², 15 rue de la gare, appartenant à madame et monsieur Claude DOPPLER, à monsieur Fabrice HENNEBIQUE, domicilié 5 croisée des Lys à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par madame Brigitte DE BOER domiciliée Spitzackerstrasse 47 à Bottmingen (Suisse), pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 304, 305, 306 et 307, d'une contenance de 2714 m², 10 rue de Bâle à Muespach-le-Haut à la société Carré de l'habitat : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain mais indique que les parcelles 304 et 307 devront être cédées à la commune lors de l'élargissement de la rue de la vallée.

Permis de construire

- Déposé par l'EARL des prés, domicilié 32 rue des prés à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822216E0005 pour la construction d'un hangar agricole et d'un local technique : la problématique du

raccordement du nouveau bâtiment au réseau d'adduction d'eau est posée. Il est cependant rappelé qu'il s'agit d'une compétence de la communauté de communes Ill et Gersbach.

Lotissement du Rabhebel : dénomination de la future voirie

La société SOVIA de Colmar a obtenu, en date du 23 juin 2016, un permis de lotir pour le lotissement du Rabhebel. Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans un souci d'information et afin de simplifier les démarches des futurs acquéreurs, il propose donc que la voirie qui desservira le futur lotissement du Rabhebel prenne, dès aujourd'hui, le nom de « rue du chemin de fer ». Cette dénomination permettra de rappeler qu'autrefois une voie de chemin de fer passait à cet endroit.



Les travaux du conseil municipal

► **Permis d'aménager : lotissement Vergers II**

Monsieur le Maire indique que le permis d'aménager du lotissement les « Vergers II » a été accordé le 16 novembre 2016 et celui du Rabhebel le 23 juin 2016. Il indique que le dépôt de deux permis de lotir simultanément est autorisé par le PADD, mais que la priorité dans l'ordre de construction reste le lotissement du Rabhebel.

► **Cautionnement d'un emprunt du FC Muespach**

Monsieur Serge SPRINGINSFELD explique aux membres du conseil que l'organisation de la manifestation du Beach soccer 2016 a engendré des frais importants, particulièrement pour la création des terrains. Ces frais importants s'expliquent en grande partie par le fait qu'il s'agissait d'une manifestation nouvelle, ainsi certaines dépenses, comme la création des terrains, n'auront plus lieu d'être pour l'édition 2017.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le FC Muespach a sollicité d'un organisme bancaire un prêt de 10 000 euros et qu'afin de valider le dossier de prêt, le demandeur souhaite une garantie de la commune à hauteur de 50 % et sollicite donc la commune pour le cautionnement de cet emprunt.

Le conseil municipal accepte d'accorder cette garantie.

► **Association Syndicale Autorisée (ASA) du Willerbach : position de la commune**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, par délibération du 29 février 2016, le conseil municipal avait émis un avis favorable au projet de création d'une association syndicale autorisée (ASA) et avait demandé par courrier du 24 mars 2016 au préfet de mettre ce projet à l'enquête.

Monsieur le préfet a donc nommé un commissaire-enquêteur et mis le projet de création de l'ASA à l'enquête publique.

Cette dernière s'est tenue en mairie de Muespach et de Muespach-le-Haut du 25 octobre au 15 novembre 2016 et madame la commissaire-enquêteur a tenu des permanences en mairie de Muespach-le-Haut le 16 novembre 2016 de 10 à 12 h et de 16 à 19 h, le 17 novembre 2016 de 9 à 11 h et de 15 à 18 h et le 18 novembre 2016 de 10 à 12 h et de 15 à 18 h.

Monsieur le Maire rappelle que cette enquête portait uniquement sur la création d'une ASA et non sur la création d'une desserte forestière et que le délai de réponse a été fixé par arrêté préfectoral entre le 20 décembre 2016 et le 9 janvier 2017, délai de rigueur. Il indique, en outre que l'absence de réponse vaut avis favorable.

Il rappelle que ce projet a fait l'objet de débats animés et souhaite connaître la position définitive des uns et des autres afin d'apporter, en toute connaissance de cause, une réponse la plus claire possible.

Il s'ensuit un débat au cours duquel chaque conseiller s'exprime.

Le conseil municipal, à sept voix contre, deux abstentions et cinq voix pour, répond défavorablement au projet de création d'une association syndicale autorisée.

► **Divers**

► Madame Annick WALDT fait le compte rendu de la réunion du SIAC. Elle indique que ce syndicat n'a pas été dissous. En ce qui concerne les transports scolaires, elle indique que la politique du conseil départemental devrait perdurer jusqu'en septembre 2018.

► Madame Bénédicte RICHERT signale des odeurs d'eau de javel sur le réseau d'eau potable. Cette information sera transmise à la communauté de communes Ill et Gersbach.

► Madame Fabienne REY indique qu'il convient de décider des travaux à effectuer dans les toilettes de la salle polyvalente : faut-il repeindre les murs ou les carreler ? Il est décidé de les carreler. Monsieur Lionel SCHOLLER réalisera les travaux.

► Monsieur Martin STEHLIN demande ce qu'il en est du projet de changement ou du rajout d'un ballon d'eau chaude de la salle polyvalente. Monsieur SPRINGINSFELD lui répond qu'il a relancé l'entreprise SCHERRER de Muespach pour obtenir un devis mais que celle-ci n'a pas encore donné suite à cette demande.

Séance du 27 février 2017

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par la société SOVIA de Colmar, sous la référence CU06822217E0001, pour connaître le droit applicable à l'emprise du terrain du lotissement du Rabhebel : terrain non bâti situé en zone Aua1.
- Informatif déposé par maîtres Ehret et Chauvin, notaires à Mulhouse, sous la référence CU06822217E0002, pour connaître le droit applicable au terrain cadastré section 1 n° 66, 5 rue Saint-Georges : terrain bâti situé en zone Ua.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par maîtres Ehret et Chauvin, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle bâtie section 1 n° 66, 5 rue Saint-Georges, d'une contenance de 713 m², 5 rue Saint-Georges, appartenant à madame Marie GROEPELIN, à monsieur Norbert WIATTE et madame Myriam DURAND, domiciliés 3 rue de Wattwiller à Cernay : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Lang, notaire à Saint-Louis, pour la vente des parcelles bâties section 3 n° 90 et section 4 n° 110, établissement ACE équipement, 3 rue de la gare, d'une contenance de 5149 m², appartenant à la société ACE, à monsieur Jean-Noël FREY, domicilié 14 les hauts du Kochersberg à Neugartheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Schmitt, notaire à Ferrette, pour la vente d'une parcelle bâtie de 1489 m² à détacher des parcelles bâties section 1 n° 511 et 516, 19 rue Saint-Georges, appartenant à monsieur Laurent WINTZENRIETH, à monsieur Frédéric HEINIMANN, domicilié 27 rue des Landes à Hégenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Philippe DAMONT, domicilié 23 rue des vergers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0001, pour la mise en place abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par monsieur Stéphane STEIB, domicilié 9 rue des prés à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0003, pour la mise en place d'un gara-

ge : avis favorable mais ce dossier doit faire l'objet d'un permis de construire.

- Déposée par monsieur Frédéric HATSTATT, domicilié 30 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0004, pour remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre : avis favorable.
- Déposée par madame Myriam DURAND, domiciliée 5 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0005, pour une modification des façades par ajout de fenêtres : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par la Commune de Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822217E0001, pour la transformation de l'ancien presbytère en mairie : avis favorable.

► Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Monsieur Fernand WIEDER, premier adjoint au maire, rappelle aux membres du conseil que l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion des communautés de communes prévoit que la nouvelle communauté de communes Sundgau soit soumise à la fiscalité professionnelle unique (FPU). A ce titre, il convient de créer, dès 2017, deux commissions. Une commission intercommunale des impôts directs (CIID), chargée de statuer sur les locaux commerciaux et industriels en lieu et place de la commission communale des impôts directs (CCID), cette dernière restant compétente en matière de logements et terrains communaux ainsi que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

L'objet de la présente décision est donc de désigner deux personnes qui seront susceptibles de siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Ces commissaires sont proposés par le conseil municipal et désignés par le directeur des services fiscaux.

Le conseil municipal propose les contribuables suivants :

- Monsieur Aimé BERTELE, 62 rue de Bâle à Hégenheim
- Monsieur Philippe BOEGLIN, 28 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut.

► Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Par délibération du 9 février 2017, la communauté de communes Sundgau a fixé la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à 64 membres titulaires et 64 membres suppléants. L'objet de la présente décision est de désigner deux représentants communaux, un titulaire et un suppléant, qui y siégeront.

Monsieur Fernand WIEDER indique que monsieur André BOHRER a proposé sa candidature en qualité de titulaire et que lui-même est prêt à être son suppléant.

Le conseil municipal désigne monsieur André BOHRER en qualité de membre titulaire et monsieur Fernand WIEDER en qualité de membre suppléant de la CLECT.

► Inscription par anticipation de crédit : travaux d'investissement de la nouvelle mairie

Monsieur Fernand WIEDER, rappelle que, dans l'attente du vote du budget primitif 2017, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il indique que dans le cadre des travaux de transformation de l'ancien presbytère en mairie, des études préalables ont été commandées et les factures de ces études risquent d'arriver en mairie avant le vote du budget.

Il propose au conseil municipal de faire application de cet article pour la nouvelle mairie, à hauteur de 50 000 euros.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

► Approbation des rapports annuels du service public de l'assainissement et de l'eau potable pour l'année 2015

Monsieur le président de la communauté de communes Ill et Gersbach nous a fait parvenir les rapports 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et du service de l'eau potable.

Le conseil municipal approuve ces deux rapports.

► Motion de soutien pour le maintien du Centre d'Information et d'Orientation (CIO) d'Altkirch

« C'est avec stupéfaction que les parents d'élèves ont appris, lors d'une réunion en novembre 2016, le projet de fermeture et de réorganisation des Centres d'information et d'Orientation (CIO) du Haut-Rhin, et tout particulièrement l'éventuelle fermeture du centre d'Altkirch. Particulièrement attachés à ce service public présent dans notre Sundgau, nous souhaiterions le réexamen de sa pérennité dans la région.

Cette structure géographique bien située au cœur du Sundgau reste idéalement placée pour les usagers car elle est le point de convergence géographique. Fermer le centre d'Altkirch obligerait les familles à se déplacer vers Mulhouse ou Saint-Louis. N'oublions pas que la mobilité est directement liée à la géographie pour les familles résidant en milieu rural : certaines parcourent déjà près de 30 km pour être reçues au CIO d'Altkirch !

Rappelons également que, de par son implantation, le CIO d'Altkirch prend en charge 4 813 élèves originaires de 6 collèges et d'un lycée public polyvalent (auxquels s'ajoutent les 394 élèves d'un lycée privé) : c'est dire la mission d'envergure qui lui est confiée !

Le public accueilli par les conseillers d'orientation psychologues n'est pas seulement un public en quête d'orientation. En effet, la mission de lutte contre le décrochage scolaire fournit un travail méconnu auprès des jeunes et de leurs familles. Nous sommes persuadés que la proximité du lieu de consultation reste un atout majeur de la lutte contre le décrochage scolaire.

D'autre part, les adultes en projet de réorientation professionnelle s'adressent également à ce partenaire de choix situé près de chez eux.

Persuadés que le CIO reste un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour la jeunesse de nos collègues et lycées, et qu'il reste un partenaire fondamental dans la réussite de nos enfants puisqu'il interagit avec tous les partenaires éducatifs au service de l'enfant et de son éducation, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour éviter le départ du CIO d'Altkirch. Cette situation accentuerait le sentiment de « laisser pour compte » de toute une jeunesse désireuse de progresser, à la recherche de son avenir. »

► Divers

► Monsieur Stéphane NIGLIS indique que l'opération Haut-Rhin propre sera, comme tous les ans, organisée

Les travaux du conseil municipal

par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et aura lieu le 1er avril 2017.

- Monsieur Pascal HATSTATT rappelle que la Commune souhaite mettre en place un programme « signalétique » et demande si une réunion est programmée. Il est répondu que la date de cette réunion sera fixée lors du prochain conseil municipal.

- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que la fermeture d'une classe sur le site de Muespach-le-Haut a été actée.
- Madame Fabienne REY indique que la réunion de l'association de gestion de la salle polyvalente est fixée au 10 avril 2017 à 20 h 15.

Séance du 4 avril 2017

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle non bâtie, cadastrée section 1 n° 126, d'une contenance de 737 m², terrain d'emprise du lotissement les vergers II, appartenant à mesdames Yvette et Annick BILGER domiciliée à Muespach-le-Haut, madame Isabelle BILGER domiciliée à Michelbach-le-Bas et monsieur Christophe BILGER domicilié à Werentzhouse, à la société SOVIA de Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle non bâtie, cadastrée section 1 n° 124, d'une contenance de 821 m², terrain d'emprise du lotissement les vergers II, appartenant à monsieur Daniel SCHAGENE, domicilié à Muespach-le-Haut et madame Michèle NIGLIS, domiciliée à Vieux-Thann, à la société SOVIA de Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle non bâtie, cadastrée section 1 n° 116, d'une contenance de 418 m², terrain d'emprise du lotissement les vergers II, appartenant à monsieur Philippe WEIGEL, domicilié à Muespach-le-Haut, à la société SOVIA de Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle non bâtie, cadastrée section 1 n° 122, d'une contenance de 369 m², terrain d'emprise du lotissement les vergers II, appartenant à monsieur Philippe WEIGEL, domicilié à Muespach-le-Haut et

à monsieur Igor WEIGEL, domicilié à Sierentz, à la société SOVIA de Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente des parcelles non bâties cadastrées section 1 n° 19 et 132, d'une contenance de 1301 m², terrain d'emprise du lotissement les vergers II, appartenant à monsieur Gilles BISEL, domicilié à Hirsingue, madame Chantal GROSGUTH, domiciliée à Oberdorf et à madame Pierrette HELL, domiciliée à Muespach-le-Haut, à la société SOVIA de Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle non bâtie, cadastrée section 1 n° 245, d'une contenance de 983 m², terrain d'emprise du lotissement les vergers II, appartenant à monsieur Georges RESWEBER, domicilié à Vieux-Ferrette, à la société SOVIA de Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Hervé DOUMAX, domicilié 16 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0006, pour la mise en place d'une piscine : avis favorable.
- Déposée par monsieur Martin HOUSENCROFT, domicilié 21 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0007, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par monsieur Marcel GOETSCHI, domicilié 12A rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0008, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.

Les travaux du conseil municipal

- Déposée par monsieur Antoine GUIOT, domicilié 8 rue du bélier à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0009, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par monsieur Stéphane STEIB, domicilié 9 rue des prés à Muespach-le-Haut, sous la référence PC06822217E0002, pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Déposé par les Carrés de l'Est, sis Cité de l'Habitat à Lutterbach, sous la référence PC06822217E0003, pour la construction de deux collectifs de quatre logements, rue de la vallée : avis favorable.
- Déposé par monsieur Yves LATSCHA et madame StéphanieBISEL, domiciliés 15ruedeDelleàMuespach-le-Haut, sous la référence PC06822217E0004, pour la construction d'une maison individuelle rue de Delle : avis favorable.

Dans les points divers, monsieur Fernand WIEDER fait part d'un courrier du député de la circonscription intervenant en faveur d'une demande de monsieur Fabrice LITZLER de Grentzingen qui souhaite voir des parcelles inconstructibles être classées en zone constructible.

Monsieur Fernand WIEDER rappelle que monsieur Fabrice LITZLER de Grentzingen avait déposé un certificat d'urbanisme référencé CUa068222E1014 le 30 novembre 2016 sur les parcelles cadastrées section 2 n° 224 et 225 afin de connaître le droit applicable. Il lui avait été répondu que ces parcelles étaient classées en zone Aa du PLU donc inconstructibles.

Par courrier du 30 décembre 2016, monsieur Fabrice LITZLER demandait à la commune de Muespach-le-Haut d'envisager la possibilité de classer ces parcelles en zone constructible afin qu'il puisse y construire sa maison individuelle. La commune avait alors donné une suite défavorable à sa demande en lui expliquant qu'une telle modification du zonage ne pouvait se faire que dans le cadre d'une révision du PLU et que cette compétence appartenait à la communauté de communes.

Monsieur René LITZLER, père de Fabrice, a alors saisi le député de la circonscription afin que ce dernier appuie la demande de son fils.

Le conseil municipal confirme que ces parcelles sont bien inconstructibles et souhaite qu'une réponse soit adressée au député.

Approbation du compte administratif 2016

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Madame Denise SCHERMESSER, adjointe au maire chargée des finances adopte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	251 836,28	571 600,32
Recettes	292 432,25	636 940,92
Résultat	40 595,97	65 340,60

Le conseil constate que le compte de gestion 2016 et le compte administratif 2016 sont conformes en écriture.

Affectation des résultats 2016

Madame Denise SCHERMESSER soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2016 :

Résultat de fonctionnement 2016 :	+ 65 340,60 €
Résultat antérieur reporté :	+ 176 862,36 €
Résultat final de fonctionnement :	+ 242 202,96 €
Résultat d'investissement 2016 :	- 68 182,27 €
Etat des restes à réaliser 2015 :	- 5 100,00 €
Résultat final d'investissement :	- 73 282,27 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif de l'exercice 2017 de la manière suivante :

En couverture d'investissement :	73282,27 €
En fonctionnement :	168 920,69 €

Vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

	Taux 2016	Taux 2017	Bases	Produit
TH*	19,67 %	19,67 %	1 208 000 €	237 614 €
TFB**	11,79 %	11,79 %	816 300 €	96 242 €
TFNB***	45,33 %	45,33 %	34 100 €	15 458 €
				349 314 €

* Taxe d'habitation

** Taxe sur le foncier bâti

*** Taxe sur le foncier non bâti

Les travaux du conseil municipal

► Approbation du budget primitif 2017

Après avis de la commission des finances en date du 29 mars 2017, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 220 880 €	1 120 880 €
Fonctionnement	777 852 €	777 852 €

► Divers

- Monsieur Fernand WIEDER informe les membres du conseil que la commune de Muespach nous a fait part d'un problème dans la gestion du personnel des agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM). Il semblerait que le problème vienne d'une mauvaise affiliation aux caisses de retraite.
- Madame Annick WALDT demande si l'on connaît les raisons qui ont fait que la candidature de la commune au programme « zéro phyto » a été rejetée. Il est répondu qu'il s'agit en fait d'une accumulation de petits détails.
- Madame Bénédicte RICHERT indique qu'il y aura une fermeture de classe en maternelle et une en élémentaire. Elle rapporte les propos de parents d'élèves qui s'interrogent sur le projet de fusion des écoles de Muespach et Muespach-le-Haut. Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'un regroupement des

écoles est toujours possible, mais que le processus nécessite que l'on prenne le temps de la réflexion et de la concertation.

- Madame Fabienne REY fait le point sur le programme STUWA 2016. Elle indique que l'artiste est prête à laisser son œuvre en place à condition que la commune s'engage à distribuer gratuitement le miel produit et à maintenir une plantation de maïs sous l'œuvre.
- Madame Fabienne REY indique que la manifestation des enfants de Tchernobyl est maintenue pour 2017.
- Madame Fabienne REY indique qu'il serait bon de repeindre les portes de la salle polyvalente.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que la deuxième édition du Beach soccer aura lieu les 23, 24 et 25 juin 2017.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il était à la réunion du SIAC. La participation des communes n'augmentera pas en 2017 malgré des travaux d'étanchéité du COSEC pour 52 000 euros et pour près de 70 000 euros d'investissement en matériel informatique.
- Madame Denise SCHERMESSER et monsieur Fernand WIEDER indiquent avoir été à la réunion de la maison forestière. La seule remarque à retenir est que la déconnexion de la fosse septique de cette maison a coûté 7 000 euros.



Séance du 6 juin 2017

En préambule, Monsieur le Maire souhaite remercier tous les conseillers et particulièrement ses adjoints qui ont assuré l'intérim pendant son absence.

Il informe les membres du conseil qu'il a présenté à monsieur Michel WILLEMANN, président de la communauté de communes Sundgau, sa démission au poste de vice-président en charge des finances et par voie de conséquence de représentant de la commune de Muespach-le-Haut.

Il estime que le conseil devra à nouveau délibérer, lorsque sa démission sera effective, pour élire des représentants communaux au sein du nouveau conseil communautaire.

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, sous la référence CU06822217E0005 pour connaître le droit applicable aux parcelles bâties, cadastrées section 3 n° 233, 240, 241 et 246, d'une contenance de 1239 m², 9 rue de la vallée : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif déposé par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, sous la référence CU06822217E0006 pour connaître le droit applicable au terrain cadastré section 1 n° 116, emprise du lotissement le verger II : terrain non bâti situé en zone Aua2.
- Informatif déposé par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, sous la référence CU06822217E0007 pour connaître le droit applicable au terrain cadastré section 1 n° 245, emprise du lotissement le verger II : terrain non bâti situé en zone Aua2.
- Informatif déposé par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, sous la référence CU06822217E0008 pour connaître le droit applicable au terrain cadastré section 1 n° 122, emprise du lotissement le verger II : terrain non bâti situé en zone Aua2.
- Informatif déposé par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, sous la référence CU06822217E0009 pour connaître le droit applicable au terrain cadastré section 1 n° 124, emprise du lotissement le verger II : terrain non bâti situé en zone Aua2.
- Informatif déposé par la SCP RAEBISCH et ADAM-

PFEIFFER, notaires à Montbéliard, sous la référence CU06822217E0010 pour connaître le droit applicable au terrain cadastré section 10 n° 115 : terrain non bâti situé en zone Nf.

- Informatif déposé par Catherine LODOVICHETTI, notaire à Huningue, sous la référence CU06822217E0011 pour connaître le droit applicable à la parcelle bâtie, cadastrée section 2 n° 197, d'une contenance de 910 m², 3 rue du stade: terrain bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par Catherine LODOVICHETTI, notaire à Huningue, pour la vente de la parcelle bâtie, cadastrée section 2 n° 197, d'une contenance de 910 m², 3 rue du stade, appartenant à madame et monsieur Silvain VALENTIN domiciliés à Muespach-le-Haut, à madame et monsieur Martin STAHEL, domiciliés à Bartenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente des parcelles bâties, cadastrées section 3 n° 233, 240, 241 et 246, d'une contenance de 1239 m², 9 rue de la vallée, appartenant à monsieur Thierry CHABOUTE domicilié à Muespach-le-Haut, à monsieur Markus Willy SAGER, domiciliés à Blotzheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Stéfano ZAMBONI, domicilié 10 rue des noyers à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0010 pour la mise en place de deux pergolas : avis favorable.
- Déposée par monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN, domicilié 32 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0011 pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par madame Myriam DURAND, domiciliée 5 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0012 pour la mise en place de menuiseries extérieures : il est rappelé qu'il s'agit d'une demande de régularisation suite au non-respect des prescriptions de la DP06822217E0005 : avis favorable.

Les travaux du conseil municipal

- Déposée par madame Myriam DURAND, domiciliée 5 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822217E0013 pour la mise en place d'un portail : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par monsieur Elvind HELLAND, domicilié 45B Allmenstrasse à Baden (Suisse), sous la référence PC06822217E0005 pour la construction d'une maison individuelle au 19 rue des vergers : avis favorable.

► Attribution de subventions : exercice 2017

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2017, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous ;

Association	Subvention
Apamad	490,00 €
Apalib	1 575,00 €
Football Club Muespach	961,00 €
USEP	372,10 €
bibliobus	125,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
GAS	80,00 €
Association Saint-Georges	1 200,00 €
Chanteurs de l'Amitié	275,00 €
Tennis club de Muespach-le-Haut	713,00 €
Conseil de fabrique	275,00 €
Total	6 351,10 €

► Agents saisonniers

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de répondre à un regain d'activité estivale.

Le conseil municipal décide de créer cinq postes d'agents saisonniers pour la période du mois de juin à août 2017.

► Acquisition d'un logiciel de sauvegarde

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il convient, par précaution de se doter d'un logiciel de sauvegarde.

Un devis d'un montant de 175 euros HT a été fourni par la société COMAB, de Saint-Louis. Le conseil municipal

approuve cet achat.

► Club bouliste : création d'un terrain de pétanque

Monsieur le maire rappelle qu'un club bouliste a récemment vu le jour dans la commune. Ce club, présidé par monsieur Ralph TRUEB, a sollicité l'autorisation de créer un terrain de pétanque à proximité du périscolaire.

Le conseil émet un avis de principe favorable à cette demande et charge Monsieur le Maire de recueillir de plus amples informations sur le coût de cette opération.

Une fois ces données réunies, une convention d'occupation pourra être signée.

► Anniversaire du Sundgauer Obstbrennhisle

Monsieur le Maire rappelle que l'association Sundgauer Obstbrennhisle fêtera le samedi 1er juillet 2017 le 20e anniversaire de son installation à Muespach-le-Haut. A cette occasion, elle organise une manifestation qui sera suivie d'un repas Paella. Les conseillers ont été conviés à cette fête, les inscriptions ainsi que le règlement de 17 euros par personne peuvent être déposés en mairie.

► Divers

- Monsieur le maire rappelle qu'une réunion avec Rosace (la fibre optique en Alsace) est programmée le jeudi 1er juin 2017 à 18 heures en mairie Tous les conseillers intéressés peuvent y participer.

- Monsieur le maire fait part des remerciements de madame Monique PRAUTOIS, directrice de l'école maternelle, pour l'installation du jeu dans la cour de l'école ainsi que de ceux de madame Maria GROEPELIN à l'occasion de la visite de la municipalité pour son anniversaire.

- Monsieur le maire indique qu'une réunion avec le SDIS est prévue le 14 juin 2017 à 14 heures en mairie. L'objet de cette réunion sera de préparer la signature de la future convention de mise à disposition des locaux.

- Monsieur le maire indique qu'une réunion avec les maires de Muespach et de Knoeringue a eu lieu en mairie le jeudi 18 mai 2017 à 17 heures. Au cours de cette réunion, différentes thématiques ont été abordées : l'enseignement de l'allemand avec la participation de

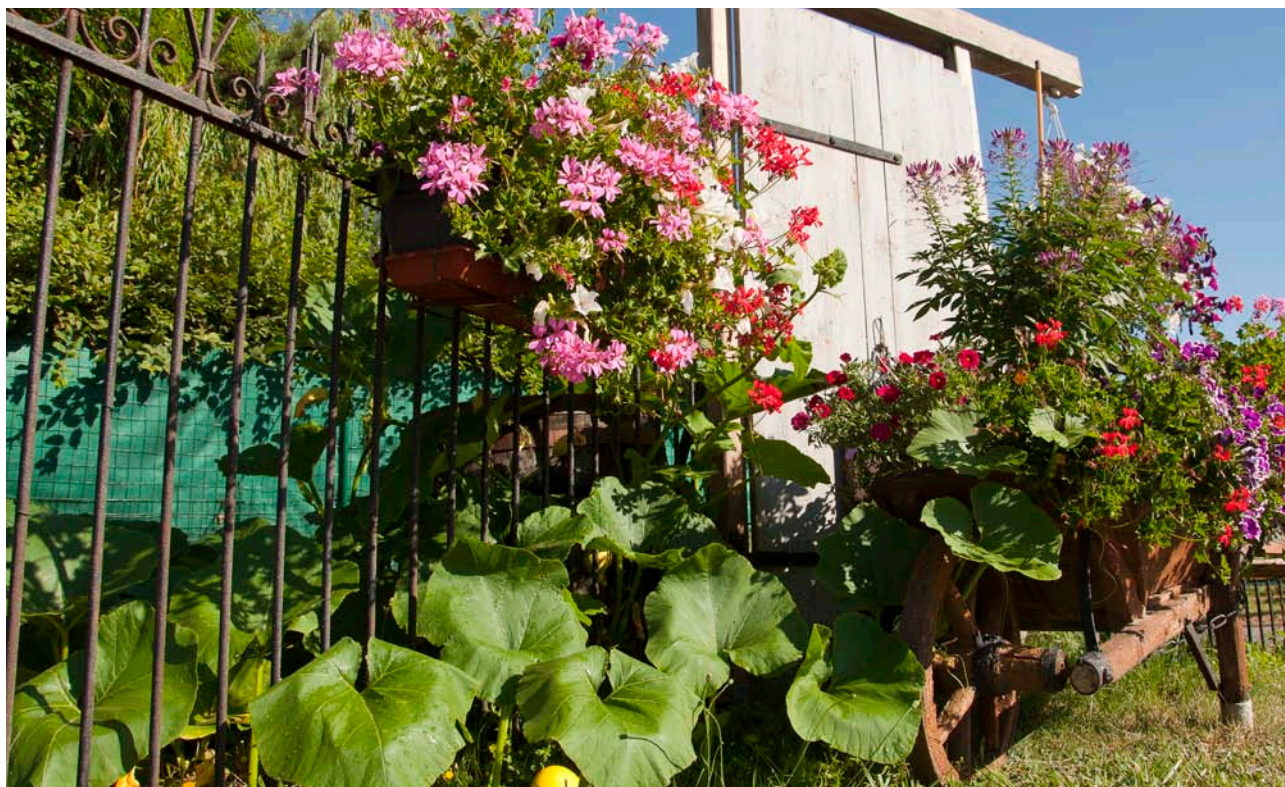
Les travaux du conseil municipal

l'association ABCM qui mettrait à la disposition des écoles qui en font la demande des enseignants spécialisés, le choix de la semaine des quatre jours ou des quatre jours et demi et enfin la création d'un regroupement pédagogique intercommunal. Ces thématiques n'ont été abordées que succinctement et monsieur le maire de Muespach a proposé que des réunions de travail soient programmées afin d'approfondir ces sujets.

- Madame Fabienne REY fait le point sur la journée citoyenne 2017. La journée s'est parfaitement déroulée et les chantiers sont quasiment achevés. Elle profite de l'occasion pour remercier monsieur Lionel SCHOLLER pour le travail de préparation effectué. Elle indique que le fait de terminer les chantiers à 14 h est une excellente idée. Elle indique que l'éclairage de scène dans la salle polyvalente a été mis en place par messieurs Ralph TRUEB et Jean-François COQ le lundi 22 mai. Elle a, avec monsieur Serge SPRINGINSFELD, constaté la qualité du travail effectué et l'efficacité du système. Elle rappelle que cette dépense a été assumée par l'association Saint-Georges.
- Madame Fabienne REY indique que l'entreprise DIETSCHY électricité de Waldighoffen viendra expliquer l'utilisation du groupe électrogène de secours le jeudi 8 juin 2017 à 19 h 30.
- Madame Fabienne REY fait part de la demande d'un administré signalant que les bordures de forêts empiètent largement sur les chemins ruraux. Monsieur le

maire répond que ce point sera probablement abordé lors de la réunion de l'association foncière du vendredi 2 juin 2017. Monsieur le maire s'interroge sur la répartition de cette dépense, doit-elle être exclusivement à la charge de la Commune ou l'Association Foncière doit-elle aussi y participer ?

- Madame Fabienne REY aborde le problème des priorités à droite dans le village, certaines ne sont pas clairement identifiées et donc accidentogènes. Elle est rejointe sur ce point par madame Denise SCHERMESSER et monsieur Jean-Paul GROEPELIN qui considèrent qu'il convient de marquer davantage ces priorités à droite. Monsieur le maire indique que ces points seront traités avec la commission signalétique, mais qu'il conviendra auparavant de prendre l'attache de l'unité routière d'Altkirch afin d'être certain de respecter le cadre réglementaire du code de la route.
- Madame Francine GUTZWILLER indique que le panneau d'entrée d'agglomération rue de Ferrette est dans un état déplorable.
- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN estime que les alentours de l'œuvre de la Stuwa, rue de Bâle, n'est pas correctement entretenu et donne une mauvaise image du village.
- Monsieur Pascal HATSTATT signale que la clôture du réservoir est endommagée. Le fait sera signalé à la communauté de communes Sundgau.



Séance du 12 juin 2017

En préambule, Monsieur le maire indique que ce conseil municipal sera consacré uniquement au programme de travaux « nouvelle mairie ». A cet effet, il a invité monsieur Carlos MIRANDA, maître d'œuvre de l'opération afin qu'il présente la version définitive du projet ainsi que son coût.

Monsieur le Maire rappelle que pour la bonne poursuite de l'opération, il est nécessaire de valider, en conseil municipal, cet avant-projet définitif. En effet, il constitue le point de départ de la procédure, l'engagement ferme de la Commune de réaliser le projet.

Il remercie monsieur Carlos MIRANDA de sa présence et lui cède la parole.

Monsieur Carlos MIRANDA remercie monsieur le maire et son conseil de l'invitation.

Pour expliquer la longueur de la procédure, il retrace l'historique administratif de ce dossier en rappelant que le délai d'instruction est de cinq mois pour les établissements recevant du public (ERP), de plus l'avis de services extérieurs tels que la commission d'accessibilité ou le SDIS est obligatoire.

Sollicité le 23 janvier 2017, le SDIS n'a rendu son avis que le 24 avril 2017, cet avis était de plus assorti de prescriptions auxquelles la maîtrise d'œuvre a rapidement répondu le 4 mai 2017 avec une expédition par la commune au SDIS le 5 mai 2017. Ce dernier nous avait alors informés que ce dossier ne pourrait être traité dans les délais, faute de personnel, et qu'il était vraisemblable que le permis serait rejeté.

Monsieur Carlos MIRANDA a alors pris rendez-vous avec les services du SDIS afin d'obtenir cet avis nécessaire à l'obtention du permis de construire. Son rendez-vous avec le commandant Alain BETTINGER a été fructueux puisque l'avis du SDIS est parvenu en mairie le 8 juin 2017, soit à trois jours du rejet du permis.

Après l'historique du parcours mouvementé de ce permis de construire, monsieur Carlos MIRANDA évoque les solutions mises en place pour pallier la faiblesse structurelle des sols.

Il est en effet apparu nécessaire de reprendre les fondations du bâtiment existant par injection de béton, ce procédé permettant de renforcer la structure du bâtiment. Le coût de cette opération est estimé à 75 000 euros hors

taxes. Autre dépense importante et non programmée dans un premier temps : le traitement amiante et plomb de l'ancien bâtiment pour environ 25 000 euros hors taxes.

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire qui avait été fixée tout en absorbant ces surcoûts, le projet a été modifié à la marge : les dalles béton seront posées sur des hourdis légers, ce qui allègera la structure tout en maîtrisant les coûts, des économies seront aussi réalisées dans le choix du système de chauffage avec la mise en place de radiateurs plutôt qu'un chauffage au sol, le sous-sol du bâtiment à créer sera en béton mais il sera surmonté d'une structure bois et certains murs extérieurs seront remplacés par des talus.

Monsieur le maire fait part de son idée de mettre en place une borne de chargement pour les véhicules électriques. En effet, le coût de ces équipements a chuté et il est actuellement estimé à 2 230 euros hors taxes. Ce point soulève quelques questions des conseillers quant à son accès. Sera-t-il en libre accès gratuitement pour les propriétaires de véhicules électriques ? Les membres du conseil estiment qu'il ne serait pas juste que son accès soit gratuit. Monsieur Carlos MIRANDA indique qu'il va se renseigner sur les différents modèles et s'ils sont dotés d'un monnayeur.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que la commune devrait, courant 2018, être dotée de la fibre optique et demande si l'installation informatique intègre cette nouvelle donnée. Il estime qu'il serait judicieux d'intégrer la pose d'un fourreau « fibre optique » dans l'appel d'offres à venir.

Monsieur Carlos MIRANDA aborde ensuite l'option des volets et suggère de mettre en place des volets en aluminium à la durée de vie plus importante. Cette option est estimée à 10 416 euros hors taxes.

Toujours dans le souci de maîtriser les coûts, la démolition du garage actuel, estimée à environ 5 000 euros a été sortie du marché.

Sur un plan financier, monsieur Carlos MIRANDA rappelle que le premier projet était chiffré à 789 700 euros hors taxes, hors options, alors que celui qui est soumis au conseil dans le cadre de l'avant-projet définitif se monte à 802 647,08 euros hors taxes avec les options alarme intrusion, borne de charge électrique, aménagement du sous-sol et volets aluminium, soit une augmentation de 1,64 %

Les travaux du conseil municipal

par rapport au projet initial.

Toujours dans le cadre de ces travaux, une consultation sera lancée afin de sélectionner une assurance dommage-ouvrage.

Monsieur le maire souhaite qu'un calendrier de l'opération soit dressé au plus vite afin de perdre le moins de temps possible.

Monsieur Carlos MIRANDA propose l'échéancier suivant, tout en indiquant qu'il devra être affiné :

9/06/2017 : obtention du permis de construire,

9/7/2017 : lancement de l'appel d'offres,

29/7/2017 : réception des offres,

Fin 9/2017 : attribution des marchés,

10/2017 : début des travaux.

2018 : fin des travaux.

► Transformation de l'ancien presbytère en mairie : approbation de l'avant-projet définitif.

Ayant entendu les explications de monsieur Carlos MIRANDA, architecte maître d'œuvre, le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif présenté pour un montant de 802 647,08 euros hors taxes.

► Divers

► Monsieur Fernand WIEDER indique que le sentier qui relie la rue de Ferrette à la rue Saint-Georges devrait être entretenu. Madame Bénédicte RICHERT se charge d'en informer les personnes concernées.

► Monsieur Jean-Paul GROEPELIN remercie madame Fabienne REY et monsieur Lionel SCHOLLER pour le désherbage de la Stuwä.

► Madame Annick WALDT indique qu'il lui a été signalé que la tondeuse autotractée de la commune est constamment en panne et qu'il faudrait peut-être envisager d'investir dans un équipement plus professionnel.

► Madame Fabienne REY s'interroge sur la défense incendie de l'EARL des Prés ou de la ferme du Tannenhof. Il est répondu que dans le cadre de l'instruction des permis de construire concernant des installations classées, la consultation du SDIS est obligatoire.

► Madame Francine GUTZWILLER indique qu'il n'y aura pas de fermeture de classe en maternelle.

► Concernant ce point, monsieur Serge SPRINGINSFELD indique avoir entendu parler d'un projet d'école bilingue initié par la commune de Muespach. Il estime que la commune de Muespach-le-Haut devrait impérativement être informée de chaque initiative de la commune de Muespach, quitte à provoquer des réunions avec le maire de Muespach ; il est rejoint par madame Annick WALDT.



Séance du 3 juillet 2017

En préambule, monsieur le maire indique que ce conseil municipal devait être consacré uniquement à la réforme des rythmes scolaires. Il souhaite néanmoins que soit ajouté à l'ordre du jour un point concernant la position du conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Muespach-le-Haut sur le projet de transformation de l'ancien presbytère en mairie.

Les membres du conseil acceptent que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la séance.

► Rythme scolaire : passage à la semaine de quatre jours

Monsieur le maire explique aux membres du conseil que la grande majorité des parents d'élèves est favorable au retour à la semaine de quatre jours ainsi que l'a confirmé le conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu le 26 juin 2017.

Madame Bénédicte RICHERT, membre de la commission des affaires scolaires, indique que les enseignants ont choisi de rajouter une demi-heure le matin parce que les élèves sont plus réceptifs en matinée.

Toujours dans le domaine de la modification des rythmes scolaires, monsieur le maire indique qu'une réunion entre les maires des communes membres de l'ancienne communauté de communes Ill et Gersbach et les services de la nouvelle communauté de communes Sundgau est programmée le 12 juillet 2017.

Monsieur le maire indique que les délibérations des communes doivent parvenir à l'inspection de l'Éducation nationale avant le 5 juillet 2017.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD demande si les délibérations des communes et des conseils d'école prises avant la parution du décret du 27 juin 2017 seront valables. Il est répondu que les services de l'inspection de l'Éducation nationale ont répondu par l'affirmative.

Le conseil municipal approuve le passage à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017/2018.

► Transformation de l'ancien presbytère en mairie : position du conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Muespach-le-Haut

Monsieur le Maire indique que le projet de nouvelle mairie a été présenté au conseil de Fabrique le vendredi 30 juin 2017.

Suite à cette réunion, le conseil de Fabrique a fait savoir, par

courrier en date du 3 juillet 2017, qu'il ne souhaite pas bénéficier des deux salles de réunion prévues dans le programme de travaux. Il souhaiterait conserver le local prévu pour ses archives dans la nouvelle mairie, mais préférerait bénéficier de la salle Saint-Georges pour ses réunions.

Le conseil prend acte du souhait du conseil de Fabrique.

Madame Denise SCHERMESSE propose de réfléchir à l'utilisation de ces deux salles. Elle pensait notamment que le club des aînés pourrait s'y réunir.

► Divers

► Monsieur le maire indique aux membres du conseil que les travaux de défrichage des terrains du futur lotissement du Rabhebel devraient débuter le 5 juillet 2017.

► Madame Annick WALDT informe les membres du conseil qu'un engin agricole a laissé, dans la soirée même, une longue trainée d'un produit blanchâtre et malodorant dans la rue des prés. La brigade verte a été informée.

► Monsieur Serge SPRINGINSFELD remercie la commune pour le soutien logistique qu'elle a apporté à l'organisation de la manifestation du tournoi de beach soccer 2017. Il fait part d'une petite déception : alors que six poubelles de 600 litres de tri sélectif avaient été disposées sur l'aire de la manifestation et les consignes de tri avaient été respectées par les spectateurs, les services d'enlèvement des ordures ménagères ont enlevé ces poubelles avec les ordures ménagères destinées à l'incinération.

► Madame Francine GUTZWILLER indique que les effectifs de l'école maternelle sont connus : il y aura 17 élèves en petite section, 23 en moyenne section et 22 en grande section.

► Monsieur Jean-Paul GROEPELIN indique avoir été saisi par un administré à propos de la mise en place des compteurs Linky. Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'information a été organisée à Muespach, réunion au cours de laquelle, une personne aurait indiqué que la commune de Muespach-le-Haut aurait voté contre ces compteurs, ce qui est faux. Monsieur Fernand WIEDER avait simplement exposé aux membres du conseil le fonctionnement des compteurs Linky.

► Monsieur Martin STEHLIN demande si des devis ont été demandés pour le remplacement de la tondeuse autoportée. Il est répondu que nous disposons déjà d'un devis.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).

Pour rappel, le trottoir n'est pas non plus une surface d'exposition et de vente pour voitures d'occasion !

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

► Rappel : PLU

La Commune de Mespach-le-Haut est dotée depuis 2013 d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce document énumère précisément les conditions de construction sur le ban de la commune.

Par conséquent, tous les travaux de construction, qu'il s'agisse d'un ravalement de façades, d'une modification des façades comme par exemple la mise en place d'un auvent, de mise en place de clôture, de constructions d'une surface de plancher supérieure à 5 m², sont soumis à autorisation.



► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Pour joindre la Brigade verte :

Tel : 03 89 74 84 04

Fax : 03 89 74 66 79

contact@brigade-verte.fr

► Quête au profit de la Ligue contre le cancer

La quête au profit de la recherche contre le cancer a permis de collecter la somme de 5 265 euros. Au nom de la Ligue contre le cancer, un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré la collecte, à savoir Mmes Georgette FOUARD, Colette STEHLIN, Christine HAEGI et Fabienne TRUEB.

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

▶ Divagation d'animaux

Nombre d'habitants se plaignent de divagation d'animaux et particulièrement des chiens. Rappelons que la divagation d'animaux est interdite sur le domaine public.

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

En outre, il n'est jamais agréable de trouver dans son jardin ou sur un trottoir la trace malodorante du passage d'un de ces animaux.

Halte au bruit !

▶ Lutte contre les bruits intempestifs

Un arrêté municipal a été pris le 19 mai 2015 afin de préciser les modalités de lutte contre les bruits gênants par leur intensité et/ou leur durée.

Cet arrêté, dont le texte a été communiqué à tous les foyers lors de sa parution, nous rappelle en quelques articles ce que le bon sens et le souci de bonnes relations de voisinage nous commandent naturellement. Différents articles s'adressent aux professionnels, aux personnes et entreprises intervenant sur des chantiers, aux propriétaires d'animaux, etc. L'intégralité du texte peut être consulté en mairie mais nous tenons à vous rappeler ici l'article 3 qui nous concerne tous :

▶ **Article 3** : Les travaux de bricolage, de jardinage ou d'entretien réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou laveurs à haute pression ne peuvent être effectués que :

- ✓ les jours ouvrables de 7 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h,
- ✓ le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Merci de respecter ces plages horaires par égard envers vos voisins.

Vacances tranquilles

En cette veille de vacances quelques conseils...

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de

ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



Informations pratiques



Les grands anniversaires

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	83 ans
Le 12 juillet	Madame SCHRUTT Sophie	80 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	82 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	89 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	83 ans
Le 21 août	Madame BILGER Yvette	80 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	90 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	98 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	84 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	82 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	92 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	89 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	93 ans
Le 23 novembre	Madame HEMMERLIN Madeleine	80 ans
Le 27 novembre	Madame BOHRER Marthe	80 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	92 ans
Le 13 décembre	Madame RUNSER Lucie	80 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	81 ans

Le rédacteur du bulletin adresse toutes ses excuses aux nouveaux octogénaires de l'année 2017 qui avaient été oubliés dans l'édition de Noël 2016. A noter que Monsieur SCHOLLER François a fêté ses 80 ans le 23 février dernier.

Naissances

*DUMAY Livia Liliane - le 12 décembre 2016 à Mulhouse
28 rue de la vallée*

*BEYER Emilie Ines - le 8 février 2017 à Mulhouse
15 rue de la vallée*

*BRITSCHU Teresa - le 30 avril 2017 à Altkirch
26 rue de la vallée*



Mariages

Christian ESSOMBA et Mélanie DECK
le 18 février à Muespach-le-Haut

Franck SCHWEITZER et Élodie VERIN
le 1^{er} juillet à Muespach-le-Haut



Décès

Monsieur METZGER Charles
le 25 décembre 2016

Madame HEMMERLIN Marie
le 29 décembre 2016

Monsieur STEHLIN Fernand
le 9 mars 2017

Réception de nouvel an



Ce sont près de 20 donneurs de sang bénévoles qui ont été honorés à l'occasion de la réception du nouvel an :

Médaille argent pour 75 dons : HAAS Joseph

Médaille or pour 60 dons : NIGLIS Raymonde

Pour 25 dons : HERBST Céline

Pour 12 dons : NIGLIS Stéphane

Pour 11 dons : IFRID Bernard

Pour 10 dons : BIRGEL Isabelle et RICHERT Stéphane

Pour 6 dons : SCHWEITZER Franck

Pour 5 dons : MOSER Emmanuelle, ROTH Arnaud, SCHMITT Laurent, TRUEB Laetitia et WIRTZ Laetitia

Pour 4 dons : SCHIEBLER Céline, SCHULTZ Céline et TRUEB Fabienne

Pour 3 dons : GROEPELIN Dali, RIBSTEIN Sophie et ROSEMARY Anne

La vie au village



*Mmes Georgette FOUARD, Fabienne TRUEB et Christelle HAEGI ont été remerciées pour la collecte en faveur de la Ligue contre le cancer.
Manque sur la photo : Colette STEHLIN.*



Des pompiers volontaires ont également été honorés.

Commémoration du 8 mai 1945



Sous la pluie, le député lit le message du secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

Dépôt de gerbe devant le mur du Souvenir



Sous la conduite de leur directeur, M. Bruno LABORIE, les écoliers interprètent la Marseillaise

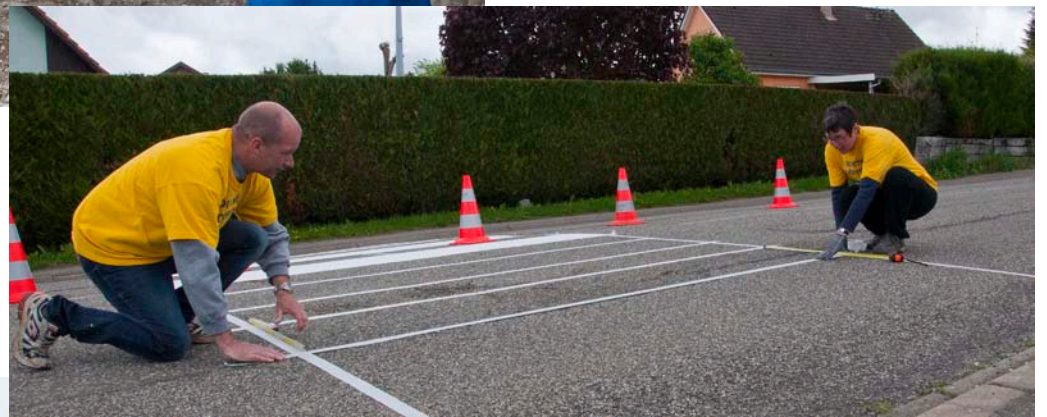
La vie au village

La 2^e Journée citoyenne en images





La vie au village



La vie au village



La vie au village



Bravo et merci aux nombreux bénévoles qui ont oeuvré sur les différents chantiers : réparation de l'accès de l'ancien cimetière, taille de la haie de thuyas du nouveau cimetière, réalisation de socles pour des bancs au calvaire du radar, minéralisation du jardinet de l'école, traçage des passages pour piétons, peinture de la salle polyvalente, sans oublier l'équipe de la cuisine qui a préparé les casse-croûtes et le déjeuner servi à l'issue de cette belle journée.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine, si possible encore plus nombreux !



Madame Marie GROEPPÉLIN a reçu la délégation communale, entourée de sa famille, le 6 mai à l'occasion de son 90^e anniversaire.



Monsieur l'abbé Paul HORSTMANN est entré dans le cercle des octogénaires le 7 mai 2017.

Calendrier des manifestations 2017

- 
- 4 août Don du sang à Muespach
- 2 septembre Tartes flambées (Sapeurs-pompiers)
- 24 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
- 1^{er} octobre Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
- 8 octobre Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
- 18 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
- 5 novembre Carpes frites (FC Muespach)
- 11 novembre Loto (Terre des Hommes Alsace)
- 3 décembre Fête de Noël des Aînés